

Prix de détail

Le prix de détail moyen de l'essence ordinaire pour l'ensemble du Québec se situe à 104,0 ¢/litre, soit une diminution de 14,8 % par rapport à la moyenne de 2019. C'est en avril que l'on observe les prix moyens les plus bas, allant jusqu'au niveau de 82,8 ¢/litre pour l'ensemble du Québec, alors que le Québec entrait dans une crise sanitaire mondiale résultant en une baisse de la consommation d'essence¹. Cette tendance s'est toutefois résorbée au cours des mois suivants.

Tableau 1 : Prix de détail de l'essence ordinaire (¢/litre)

| | Moyenne 2019 | Moyenne 2020 | Plus bas | Jour/Semaine | Plus haut | Jour/Semaine | Variation entre 2019 et 2020 |
|--------------------|--------------|--------------|----------|--------------|-----------|--------------|------------------------------|
| Montréal | 126,3 | 107,1 | 81,8 | 2020-04-03 | 127,1 | 2020-01-08 | -15,2% |
| Capitale-Nationale | 118,7 | 103,3 | 77,0 | 2020-04-15 | 117,1 | 2020-01-09 | -13,0% |
| Ensemble du Québec | 122,0 | 104,0 | 82,8 | 2020-04-06 | 120,5 | 2020-01-06 | -14,8% |

Source : Régie de l'énergie

Prix minimum estimé

Pour 2020, le *Prix minimum estimé* (PME) moyen pondéré était de 97,3 ¢/litre pour l'ensemble du Québec, soit une baisse de 16,4 % par rapport à 2019, atteignant les 70,5 ¢/litre en moyenne en avril. Le PME représente une estimation des coûts que doit supporter un détaillant pour vendre de l'essence au détail. La Régie calcule le PME à toutes les semaines, sur la base du prix à la rampe de chargement le plus bas à la fermeture des marchés du jeudi à Montréal, auquel elle ajoute les taxes et le coût de transport minimum.

Tableau 2 : Prix minimum estimé de l'essence ordinaire (¢/litre)

| | Moyenne 2019 | Moyenne 2020 | Plus bas | Semaine | Plus haut | Semaine | Variation entre 2019 et 2020 |
|--------------------|--------------|--------------|----------|------------|-----------|------------|------------------------------|
| Montréal | 119,5 | 100,2 | 73,6 | 2020-04-07 | 119,3 | 2020-01-01 | -16,2% |
| Capitale-Nationale | 116,2 | 96,9 | 70,3 | 2020-04-07 | 116,1 | 2020-01-01 | -16,6% |
| Ensemble du Québec | 116,4 | 97,3 | 70,5 | 2020-04-07 | 116,3 | 2020-01-01 | -16,4% |

Source : Régie de l'énergie

Le PME est une balise qui permet un recours légal pour un détaillant qui soupçonne un autre commerçant de pratique commerciale déloyale en vendant de l'essence à un prix inférieur à son prix coûtant. Un détaillant d'essence qui se sent lésé par les prix affichés d'un autre commerçant peut mettre ce commerçant en demeure d'ajuster ses prix. Lorsque la situation perdure, le commerçant peut déposer à la Régie une demande d'inclusion du montant fixé au titre des coûts d'exploitation dans le prix minimum. Au cours de 2020, la Régie a reçu 1 454 copies de mises en demeure pour différents territoires au Québec, comparativement à 1 544 pour 2019. Actuellement, la Régie n'est saisie d'aucune demande d'inclusion du montant fixé au titre des coûts d'exploitation dans le prix minimum.

Marge brute de détail estimée

La marge brute de détail estimée (la marge brute) offre une indication du montant qui permet à un détaillant de couvrir ses coûts d'exploitation et de générer son bénéfice net. Elle correspond à la différence entre le prix de détail moyen et le prix minimum estimé moyen². Cette marge brute était, en moyenne pour l'ensemble du Québec, de 5,9 ¢/litre en 2020. Il s'agit d'une augmentation de 20,4 % par rapport à la marge brute de 2019 (4,9 ¢/litre). Ainsi, la marge brute, qui représentait 4,6 % du prix de détail en 2019, est passée à 6,7 % en 2020 pour l'ensemble du Québec. Dans la Capitale-Nationale, le niveau de

¹ Pour une analyse plus détaillée voir le [Bulletin spécial produits pétroliers Covid-19 du 4 mai 2020](#).

² Prix pondérés et excluant les taxes.

la marge brute par rapport au prix de détail est passée de 2,0 % en 2019 à 6,3 % en 2020, rejoignant celui de Montréal et de l'ensemble du Québec.

Tableau 3 : Estimation du niveau de la marge au détail de l'essence en comparaison avec le prix de détail (% , sans les taxes)

| | Moyenne 2019 | Moyenne 2020 | Plus bas | Semaine | Plus haut | Semaine | Variation entre 2019 et 2020 |
|--------------------|--------------|--------------|----------|------------|-----------|------------|------------------------------|
| Montréal | 5,5% | 6,5% | -15,9% | 2020-03-16 | 16,3% | 2020-05-11 | 18,2% |
| Capitale-Nationale | 2,0% | 6,3% | -10,4% | 2020-03-16 | 16,3% | 2020-03-24 | 215,0% |
| Ensemble du Québec | 4,6% | 6,7% | 1,6% | 2020-03-09 | 14,9% | 2020-04-06 | 45,7% |

Source : Régie de l'énergie

Prix minimal à la rampe de chargement de Montréal

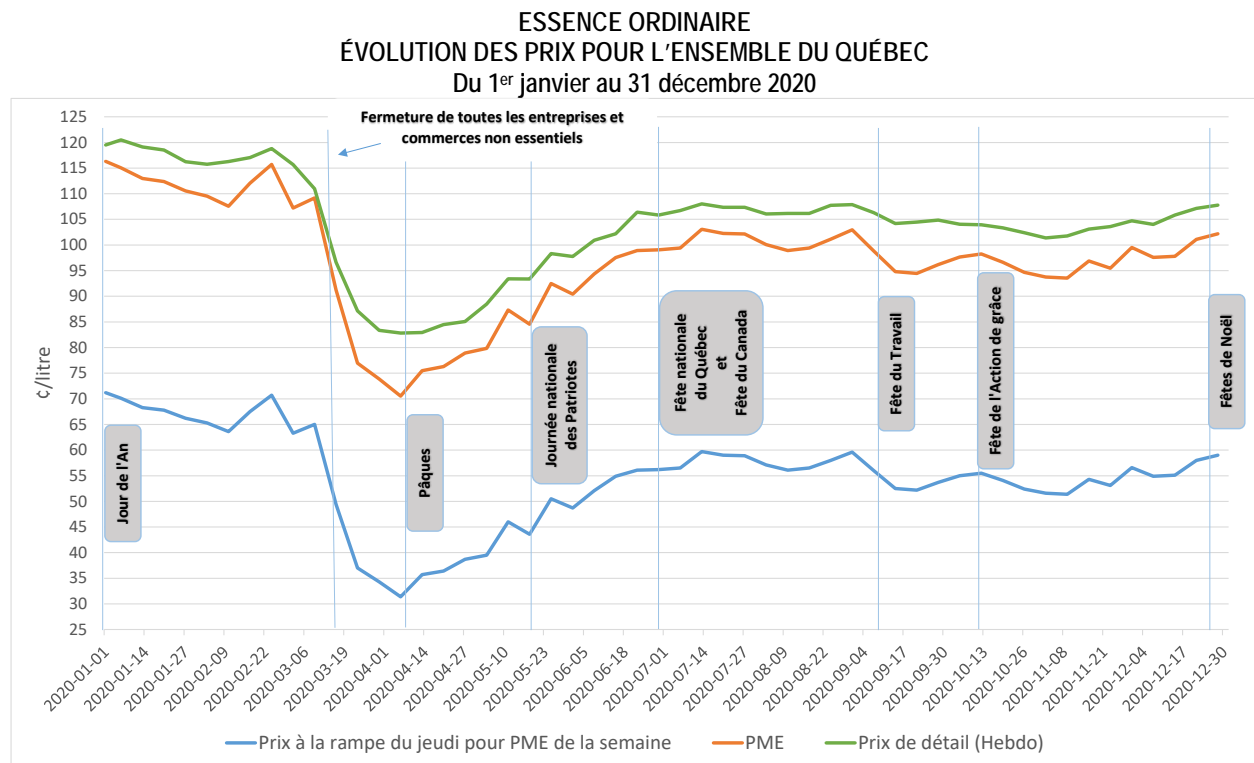
Le prix minimal à la rampe de chargement (PMRC) à Montréal représente le coût d'acquisition du produit par les détaillants, en plus de donner une indication du prix de gros du carburant. Le PMRC moyen est passé de 71,3 ¢/litre pour 2019 à 54,6 ¢/litre en 2020, soit une diminution de 23,4 % par rapport à la période précédente.

Volumes

Selon les données de la Régie³, 8 354 millions de litres d'essence ont été vendus au Québec en 2019, comparativement à 8 365 millions de litres en 2018, soit une légère diminution de 0,13 %. Les quantités de diesel distribués au Québec ont été de 4 343 millions de litres en 2019 contre 4 138 millions de litres en 2018, soit une augmentation de 4,72%.

Prix du mazout léger

Le prix moyen du mazout léger destiné au chauffage résidentiel, pour la saison 2020-2021 est, jusqu'à présent, de 76,9 ¢/litre pour l'ensemble du Québec. Il s'agit d'une diminution de 15,8 ¢/litre, soit de 17,0 %, par rapport au prix moyen enregistré pour la saison de chauffage complète 2019-2020, où le prix moyen était de 92,7 ¢/litre.



L'ensemble de la documentation relative à la surveillance des prix des produits pétroliers ayant permis la présente revue annuelle est disponible sur le site internet de la Régie de l'énergie à l'adresse suivante: http://www.regie-energie.qc.ca/energie/petrole_tarifs.php

³ Données relatives au calcul de la Quote-part annuelle payable à Transition énergétique Québec incluant les modifications de déclarations après l'établissement des taux.